

**POLICE : RCP59864****SARL ASSUR PLANET
61 RUE FERDINAND FOREST
COMPLEXE DUCOS FACTORY
98800 NOUMEA**

M. Sylvain RIVET, Directeur Général de CGPA, atteste que l'assuré ci-dessus a souscrit une police d'assurance le garantissant, lui-même ainsi que ses salariés, dans la limite de ses Dispositions Générales, Conventions Spéciales et Dispositions Particulières, contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle pouvant leur incomber en raison des dommages immatériels causés aux tiers du fait des activités mentionnées ci-dessous :

ACTIVITE	MONTANT DE LA GARANTIE	PERIODE DE GARANTIE
INTERMEDIATION EN ASSURANCE , telle que régie par les articles Lp.511-1 et suivants du Code des Assurances.	630.429.592 FCFP € par sinistre et par année d'assurance <i>Si ce montant venait à être épuisé, CGPA accordera gratuitement une reconstitution de 238.663.484 FCFP sur l'exercice concerné.</i>	Du 01/03/2022 Au 28/02/2023
INTERMEDIATION EN OPERATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT , telle que régie par les articles L.519-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.	5.283.000 € par sinistre et par année d'assurance <i>Si ce montant venait à être épuisé, CGPA accordera gratuitement une reconstitution de 2.000.000 € sur l'exercice concerné.</i>	Du 01/03/2022 Au 28/02/2023
DEMARCHAGE BANCAIRE , telle que régie par les articles L.341-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.	5.283.000 € par sinistre et par année d'assurance	Du 01/03/2022 Au 28/02/2023

Fait à Paris, le 05/12/2021

Sylvain RIVET**Le Directeur Général****La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur**